

# VILLE DE DISRAELI

## M.R.C. DES APPALACHES

Séance  
extraordinaire  
du 14 décembre  
2021

Séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Disraeli, tenue au lieu ordinaire des séances du conseil, le mardi 14 décembre 2021 à 19 heures, à laquelle assistent M. Daniel Roy, M. Germain Martin, M. Alain Daigle, M. Martial Matteau, M. Claude Jolicoeur et M. Jean-François Marois, sous la présidence de M. Charles Audet, maire.

M. Matthieu Levasseur, directeur général, assiste à titre de secrétaire.

Conformément aux articles 323 et 338 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19), le secrétaire-trésorier a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du Conseil. Les membres attestent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

### 1 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président à 19 heures.

12-2021-378

### 2. ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2022

Les prévisions budgétaires pour l'année 2022 sont présentées.

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance des prévisions budgétaires pour l'année 2022 ;

**CONSIDÉRANT** le sommaire suivant des prévisions budgétaires 2022 :

REVENUS	ANNÉE 2022
Taxes	3 284 372 \$
Compensations tenant lieu de taxes	309 220 \$
Transferts	455 360 \$
Services rendus	703 867 \$
Imposition de droits	58 000 \$
Amendes et pénalités	9 290 \$
Autres revenus d'intérêts	18 900 \$
<b>TOTAL DES REVENUS</b>	<b>4 839 009 \$</b>
DÉPENSES	ANNÉE 2022
Administration	754 657 \$
Sécurité publique	420 612 \$
Transport	876 274 \$
Hygiène du milieu	851 876 \$
Santé et bien-être	48 552 \$
Aménagement, urbanisme et développement	268 380 \$
Loisirs et culture	714 460 \$

Frais de financement	274 179 \$
<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>4 208 990 \$</b>
Financement	511 868 \$
Activités d'investissement	600 820 \$
Excédent de fonctionnement affecté	<b>(482 670)</b>
<b>CONCILIATION À DES FINS FISCALES</b>	<b>630 018 \$</b>
<b>EXCÉDENT DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES</b>	<b>0 \$</b>

#### EN CONSÉQUENCE

Il est  
**PROPOSÉ PAR M. DANIEL ROY**  
**APPUYÉ PAR M. ALAIN DAIGLE**  
 Et résolu,

**QUE** soient adoptées, tel que présenté, les prévisions budgétaires pour l'année 2022.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

12-2021-379

#### 3. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2022-2023-2024

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance du Programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024 ;

**CONSIDÉRANT** le total suivant des investissements prévus pour chacune des années du programme :

- ANNÉE 2022 : 904 420 \$
- ANNÉE 2023 : 670 715 \$
- ANNÉE 2024 : 5 772 000 \$

#### EN CONSÉQUENCE

Il est  
**PROPOSÉ PAR M. CLAUDE JOLICOEUR**  
**APPUYÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS MAROIS**  
 Et résolu,

**QUE** soit adopté, tel que présenté, le Programme triennal d'immobilisations pour les années 2022, 2023 et 2024.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

#### 4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du Conseil répondent aux questions des personnes de l'assistance.

Le directeur général et secrétaire-trésorier atteste qu'aucune question n'a été transmise par écrit.

5 **CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé ;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est

**PROPOSÉ PAR M. MARTIAL MATTEAU**

**APPUYÉ PAR M. GERMAIN MARTIN**

Et résolu,

**QUE** soit levée cette séance à 20 h 53.

**ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.**

Je, Charles Audet maire, approuve toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le dir.-gén. / sec.-trés. de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19).

---

M. Charles Audet  
Maire

---

M. Matthieu Levasseur  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

